



Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 25, No 28

15 juillet 1970

NOUVEAU PROGRAMME D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Bryce Mackasey, ministre du Travail, a déposé à la Chambre des communes, le 17 juin, un Livre blanc exposant un nouveau programme d'assurance-chômage qui accordera une protection à pratiquement tous les salariés au Canada, quel que soit leur revenu ou leur profession, à l'exception des personnes qui travaillent pour leur compte. Le programme s'étendra à environ 1,160,000 nouveaux travailleurs, ce qui portera le nombre total d'employés assurés au Canada à 6.5 millions.

Un autre changement fondamental envisagé par le Livre blanc, dont le titre est L'Assurance-chômage des années 70, est l'élimination du plafond actuel de salaire de \$7,800 par an, qui a exclu jusqu'ici près de 600,000 employés. L'assurance-chômage protège aussi maintenant près d'un million de personnes qui gagnent plus de \$7,800 par an, mais qui cotisent parce qu'elles sont payées à l'heure.

Les prestations, qui s'établissent maintenant à un maximum de \$53 par semaine pour un employé avec

personnes à charge, seraient portées à un maximum hebdomadaire de \$100. Le programme propose également le versement de prestations spéciales lorsque la perte de revenu a lieu en raison de maladie, de grossesse et de mise à la retraite.

Le Livre blanc constitue la première révision de la Loi sur l'assurance-chômage au Canada depuis l'entrée en vigueur de la première loi dans ce domaine, il y a 30 ans.

Voici des extraits de la déclaration de monsieur Mackasey à la Chambre des communes:

...Le programme prévoit jusqu'à trois entretiens pour tous ceux qui perdent leur revenu par suite d'une interruption de travail lucratif. Ces entretiens viseront d'abord à aider celui qui se cherche de l'emploi, et serviront en même temps à réparer ceux qui n'ont pas droit aux prestations.

Le programme recommande un champ d'application universel. Certains diront qu'il s'agit là d'une imposition inutile à l'égard des gens qui occupent des emplois de toute sécurité. Peut-être n'ont-ils pas à craindre le chômage dans le sens traditionnel du mot. Mais sûrement, de nos jours, personne ne peut affirmer catégoriquement qu'il ne connaîtra jamais une interruption provisoire de rémunération.

Les taux de prestations seront augmentés sensiblement afin de pourvoir un revenu suffisant durant la période de recherche d'emploi et de formation professionnelle.

Les prestations seront établies à deux tiers du revenu moyen pendant la période de base ouvrant droit aux prestations, et augmenteront à trois quarts aux étapes avancées dans le cas des assurés ayant des personnes à leur charge. On ne peut toucher cependant plus de \$100 par semaine.

Les cotisations des employés seront sensiblement moindres qu'à l'heure actuelle, tandis que le coût des employeurs s'échelonne entre un chiffre moindre que le coût actuel et un chiffre quelque peu plus élevé selon leur cote de mises à pied. Par

SOMMAIRE

Nouveau programme d'assurance-chômage...	1
La construction d'aéroports dans le Nord ..	2
La Conférence internationale sur l'Éducation	2
Réunion ministérielle Canada/États-Unis sur la pollution des Grands lacs	3
L'homme et son univers surpeuplé	3
Les écoles de théologie se regroupent	4
Les prix montent un peu moins vite	4
Deux régiments célèbres relégués à l'histoire	5
Vente de véhicules automobiles neufs.....	6